Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Discours de Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Mercredi 9 octobre 2013 à la Maison de la Chimie, à Paris.

Madame la députée, Anne-Yvonne Le Dain,
Monsieur le député, Patrick Hetzel, co-présidents de ces rencontres
Monsieur Louis Gallois, Commissaire général à l'Investissement,
Mesdames et Messieurs les membres de l'OPECST
Mesdames et Messieurs les parlementaires et élus
Mesdames, Messieurs les Présidents, directeurs d'organismes
Mesdames, Messieurs

Je tiens, en premier lieu, à saluer Anne-Yvonne Le Dain et Patrick Hetzel qui président ces premières rencontres parlementaires pour l'innovation.

J'en profite pour souligner l'importance de ce débat : il importe d'établir et de diffuser une réflexion scientifique et technique afin d'éclairer la prise de décision publique dans une société démocratique. Il est donc essentiel que les politiques s'approprient cette question prendre des décisions éclairées et partagées avec les citoyens.

Je salue la présence de Louis Gallois, dont le rapport sur la compétitivité a contribué à éclairer le gouvernement en confirmant la nécessité d'élaborer, tôt, très en amont, une politique en matière de recherche qui suscite l'innovation, et permette, en aval, la création d'entreprises innovantes et la montée en gamme de l'industrie et des services.

Les travaux sur la croissance endogène, notamment ceux de Paul Romer (1990), de Schumpeter, ont largement démontré qu'aujourd'hui la croissance économique des pays développés dépend largement de l'investissement dans la recherche et le développement (R&D). Sans innovation, sans progrès technique, la croissance est atone.

Ces travaux réhabilitent le rôle de l'Etat, mais ils mettent aussi clairement en évidence l'importance des initiatives régionales, dans des écosystèmes qui privilégient les partenariats entre le secteur public et privé.

L'Union européenne, dès la définition de la stratégie de Lisbonne, a fixé pour les Etats membres un objectif ambitieux d'investissement en recherche et développement, à hauteur de 3 % du PIB. La stratégie Horizon 2020 qui lui succède confirme cette orientation.

Or, depuis 10 ans, la part de R&D, en France, dans le PIB, stagne à 2,26 %, loin des 3 % définis par la stratégie de Lisbonne, des 2,9 % de l'Allemagne et des 4,4 % de la Corée du Sud ou les 4 % du Japon.

Ces chiffres démontrent, à eux seuls, la nécessité d'augmenter la part de l'investissement en matière de R&D. Les investissements publics dans la recherche, dont le budget a été maintenu dans la période, les investissements d'avenir, pour lesquels une deuxième phase vient d'être décidée, le maintien du crédit impôt recherche, le lien avec le programme européen horizon 2020 confortés par le pacte de croissance engagé par le Président de la République et le gouvernement, en France comme à Bruxelles, sont des signes forts en ce sens.

Si l'on veut faire de la France « le numéro un de l'innovation », cela passe bien sûr par cette augmentation de la R&D, mais cela implique aussi de repenser l'articulation entre recherche et innovation. Toutes les innovations ne sont pas issues de la recherche, toutes les innovations ne sont pas technologiques, mais en amont de chaque innovation de rupture, il y a un effort de recherche. C'est souvent la face cachée de l'iceberg, mais elle est indispensable.

La recherche est bien l'espace de créativité nécessaire, essentiel, à l'origine des innovations de rupture dont l'impact économique est incontestable.

C'est la raison pour laquelle la recherche fondamentale doit être sanctuarisée.

Pour prendre un exemple significatif, c'est la recherche fondamentale développée dans les années quarante sur les nombres premiers qui est à l'origine des innovations technologiques en matière de cryptographie, sans lesquelles notre environnement numérique, devenu naturel, n'aurait pas vu le jour.

La recherche fondamentale doit également rester libre ! Il était difficilement prévisible d'imaginer que les recherches sur les nombres premiers pourraient donner naissance à des applications technologiques fondamentales des décennies plus tard.

Que serait-il advenu, si, pour des raisons purement comptables, ce domaine de recherche avait été sacrifié pour des raisons de rentabilité à court-terme ?

Sanctuariser la recherche publique, c'est donc créer les emplois de demain et assurer la compétitivité de la France au niveau mondial.

Sur ce plan, la France dispose d'atouts considérables. Outre l'excellence de ses chercheurs, et j'en profite pour rappeler le nombre important, ces dernières années, de nos Médailles Fields, Prix Nobel, Prix Türing dans les domaines des mathématiques, de la médecine, de la chimie, de la physique, de l'informatique, sans oublier les médailles d'or du CNRS et les nombreuses bourses ERC pour les talents scientifiques dans toutes les disciplines, y compris les Sciences Humaines et Sociales.

Oui, la recherche publique française se porte bien, et nous pouvons en être fiers !

La France est au 6ème rang des publications scientifiques et au 4ème rang dans des domaines comme l'immunologie, la génomique, la physique ou les mathématiques. Mais, en 2011, selon l'institut européen d'administration des affaires (INSEAD), nous n'étions qu'au 24ème rang mondial en matière d'innovation.

Comment expliquer un tel écart entre recherche et innovation alors que l'interdépendance des deux n'est plus à démontrer ? Comment, dès lors, combler cet écart, cette fameuse vallée de la mort, afin de faire de la France la pionnière européenne en matière d'innovation ? Comment, enfin, lui redonner sa place, son rang en matière de compétitivité et de développement industriel grâce à la compétitivité par la qualité et la montée en gamme de ses produits et services ?
Il n'y a pas de réponse unique à cette question. Ce serait trop simple !

Les verrous sont multiples et ils sont maintenant bien connus. Citons les rapidement :
- C'est d'abord une question culturelle : les mentalités françaises ont été trop longtemps rétives aux passerelles entre le monde académique, le monde de la recherche et les entreprises : le faible taux d'embauche des docteurs dans les entreprises françaises et la non reconnaissance de leur statut dans la plupart des branches socio-professionnelles comme d'ailleurs dans l'accès à la haute administration publique en est, malheureusement, une illustration tout à fait significative,
- Autres verrous qui relèvent cette fois de la formation : peu de formation à l'entreprenariat dans les cursus des étudiants, valorisation insuffisante des formations technologiques et professionnelles par rapport aux formations académiques, faible part de l'alternance, 4 % seulement à l'université, 8 % dans l'ensemble de l'enseignement supérieur, utilisation insuffisante du numérique et des nouvelles formes d'apprentissage qu'il permet, plus interactives, valorisation trop faible de la prise de risques, de la créativité, du travail en équipe, en projets dans notre pédagogie qui privilégie l'efficience de l'individu sur celle du groupe… des méthodes qui, globalement, ne favorisent pas un état d'esprit propice à l'innovation,
- Sans oublier la complexité des structures de soutien à l'innovation et leur manque de fluidité, la faiblesse du capital risque et, surtout du capital développement, à l'origine du rachat et de la perte de nombreuses pépites issues de la recherche publique.

Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi porté par le gouvernement et les mesures prises par le Ministère de l'Economie vont permettre de lever un certain nombre de

ces verrous. Les propositions correspondantes vous seront présentées par Louis Gallois et Fleur Pellerin au cours de cette journée.

Car les réponses, comme les verrous identifiés, sont multiples et partagés par tous.

Pour ma part, je me limiterai aux mesures favorisant l'innovation, prévues dans la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche qui a été votée en juillet dernier.

J'ai d'abord voulu inscrire le transfert dans les missions de service public de l'enseignement supérieur. La loi pose aussi les jalons d'une politique renouvelée en matière de brevets publics et de leur exploitation. C'est notre Bayh-Dole Act français ! La protection et la valorisation de la propriété intellectuelle seront favorisées à l'échelle européenne de manière à ce que l'excellence de notre recherche, financée par des fonds publics, ne soit pas pillée par d'autres. En parallèle, nous devons nous ouvrir davantage à l'international et valoriser les inventions et connaissances produites ailleurs dans le monde.

Au sein de l'Union européenne, la France représente 16,4% des dépenses en matière de R&D, mais seulement 14% des dépôts de brevets. Inversement, l'Allemagne, avec un poids en termes de R&D de 28,3% représente 39,9% de dépôts de brevets.

Le brevet unitaire européen, adopté au Parlement européen en décembre 2012, qui entrera en vigueur dès sa ratification par les 13 Etats participants, dont la France, l'Allemagne et le Royaume Uni, sera, j'en suis convaincue, un pas important vers la simplification et l'efficacité de la protection par brevet, en particulier pour les PME.

Autre mesure essentielle, l'amélioration du financement de la recherche technologique. En effet, nous consacrons moins de 10 % de dépenses publiques de R&D à la recherche technologique. Or, c'est la passerelle la plus efficace entre l'invention et l'innovation. C'est

aussi, grâce à son caractère transverse, un moyen efficace de diffuser l'innovation technologique dans le tissu des PME et ETI, dans tous les domaines. Elle sera donc développée dans les Instituts Carnot, fer de lance de la recherche partenariale, ainsi que dans le programme LabCom que j'ai impulsé à l'Agence Nationale de la Recherche et qui va concerner à terme 100 laboratoires communs, sans oublier les plates-formes de transfert technologique CEA-TECH que le Premier Ministre a lancé le 15 octobre dernier.

Il fallait aussi définir une stratégie nationale de la recherche et fixer des priorités. C'est France-Europe-2020, l'Agenda stratégique de recherche, que j'ai lancé officiellement le 21 mai à Paris. Il va permettre de mobiliser nos actions autour de grands défis sociétaux, comme la santé, l'énergie, la lutte contre le réchauffement climatique ou encore les mobilités et systèmes urbains durables. Cet agenda est cohérent avec la dynamique européenne impulsée par Horizon 2020 et avec les 34 projets de filières présentés par le Président de la République et le Ministre du Redressement Productif le 12 septembre dernier.

Cela contribuera aussi à renforcer la part de la recherche privée, trop faible dans notre pays. Nos partenaires ont déjà engagé une telle démarche, par exemple le programme « High Tech Strategie 2020 » en Allemagne, ou le programme « Eight great Technologies » au Royaume-Uni, ou Rebirth au Japon pour mobiliser les acteurs de la recherche autour de thématiques stratégiques.

Dans le domaine de la formation, qui contribuera à faire évoluer notre culture de l'innovation, la loi prévoit le doublement de l'alternance, le développement de l'interdisciplinarité, un plan ambitieux en faveur du numérique, France Université Numérique, en partenariat avec les start-ups du domaine, le soutien amplifié aux contrats Cifre, les doctorats en alternance qui bénéficient aux PME et aux ETI. L'ouverture à l'international sera encouragée par l'accroissement des mobilités internationales des étudiants et des chercheurs, l'accueil facilité des étudiants du monde entier, avec notamment la possibilité de formations en langue étrangère, jusqu'alors trop restreinte.

C'est l'avenir de la jeunesse, le redressement de notre pays que nous préparons dès aujourd'hui.

J'ai participé ce week-end à Kyoto à une conférence mondiale sur l'innovation, au cours de laquelle le Premier ministre du Japon, connu pour ses « abenomics », a affirmé son ambition de faire du Japon le leader mondial de la « friendly innovation ». J'ai confiance dans les atouts de notre pays pour que nous développions, en France, une innovation durable, apportant des réponses aux enjeux sociétaux auxquels nous sommes confrontés.

Vos rencontres vont nous aider à faire émerger des idées nouvelles et innovantes pour devenir les leaders européens de cette innovation poussée par la recherche et guidée par les usages. Merci encore pour votre belle initiative.

Seul le prononcé fait foi